



# COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CNP CCNT 65 19 MAI 2017

## UNE FOIS DE PLUS TOUS LES SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR SONT REPORTES A LA PROCHAINE REUNION

### COMMISSION

### NATIONALE

### PARITAIRE

### CCNT 65

#### Ordre du jour :

1. Adoption du relevé de décisions du 17 mars 2017
2. Observatoire de la négociation collective
3. Fonds du paritarisme
4. Avenant sur la Commission d'Interprétation et de Conciliation
5. Réflexion sur les avenants-cadres
6. Point sur la complémentaire santé obligatoire
7. Point sur la prévoyance
8. Questions diverses

#### 1. Adoption du relevé de décisions du 17 mars 2017

La CFDT multiplie les interventions pour faire rajouter ses propos. FO ainsi que le Président font remarquer que c'est un relevé de décisions, pas un compte-rendu de réunion. Nous pouvons enfin adopter le relevé.

#### 2. Observatoire de la négociation collective

Le document de travail remis par UNISSS aux organisations syndicales est en fait, un accord proposé par la CFTC, signé dans une autre convention collective suite à la Loi Fillon sur le dialogue social (2004).

**Pour FO** ce texte est totalement désuet suite à la Loi Travail de 2016. Après quelques échanges sur le sujet, tout le monde convient ; le texte est retiré.

#### 3. Fonds du paritarisme

Les fonds du paritarisme sont destinés à financer d'une part les frais (transports, hébergement, repas) des membres des commissions paritaires nationales et d'autre part les organisations syndicales d'employeurs et de salariés. Le financement du fonds d'aide au paritarisme est assuré par une cotisation à la charge des employeurs calculée en pourcentage de la masse salariale. Les fonds sont gérés par une association paritaire.

UNISSS nous remet en séance un document sur le dialogue social écrit par la CFDT. FO s'oppose à toute discussion d'un document remis en séance. Le Président propose alors que la CFDT présente simplement son texte et qu'il soit discuté en septembre. Sans surprise, la CFDT veut une répartition des fonds du paritarisme proportionnelle à la représentativité.

**Pour FO**, c'est inacceptable, la répartition doit se faire à égalité entre les organisations. Les employeurs semblent favorables à une répartition en fonction de la représentativité. **FO** les invite à inscrire leur réflexion dans le long terme ; cette répartition les concerne également. Avec la politique de fusion des branches, ils pourraient eux-mêmes se retrouver très minoritaires dans une très grande branche !

La négociation du dialogue social se fera en septembre avec notamment l'adaptation de la branche à la Loi Travail. FO, CGT et SUD rappellent leur opposition à cette loi que nous continuons de combattre.



#### 4. Avenant sur la Commission d'Interprétation et de Conciliation

La négociation se fera également en septembre dans le cadre de l'adaptation à la loi Travail.

#### 5. Réflexion sur les avenants cadres

UNISSS propose pour septembre une négociation d'accords-cadres sur les transferts et les salariés cadres.

#### 6. Point sur la complémentaire santé obligatoire

Le régime est déficitaire pour sa première année de fonctionnement. Pour les opérateurs pas d'inquiétude. Le déficit est dû à un « effet consommation » : l'acquisition par les salariés d'une complémentaire santé fait augmenter la consommation médicale la première année.

Nous nous rendons compte que les opérateurs ont oublié dans les données qu'ils nous fournissent, 300 salariés sur adhérents de la complémentaire de base.

**FO** les interroge sur la fiabilité de leur présentation des comptes. Nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante.

#### 7. Point sur la Prévoyance

SOLIMUT n'a obtenu qu'un tiers des contrats escomptés.

#### 8. Questions diverses

**FO** réclame à UNISSS l'enquête sur les causes de l'augmentation du GVT (Glissement -Technicité- Vieillesse) Les employeurs s'étaient engagés à nous la fournir pour ce jour. Ce sera pour septembre également.

**Prochaine CPN le 15 septembre 2017**

Paris, le 22 septembre 2017

Pour la délégation FO : Sylvie BECK, Irène FRISCH